



Fêtes de fin d'année - fermeture des bureaux

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'Administration communale et du Service technique seront fermés du mardi 23 décembre 2008 à 16h30 jusqu'au vendredi 2 janvier 2009 à 16h.



Ramassage des ordures ménagères

Les vendredis 26 décembre 2008 et 2 janvier 2009, les tournées sont maintenues.

Déchèterie des Courtils - horaires durant les Fêtes

La déchèterie des Courtils sera fermée les jeudis 25 décembre 2008 et 1^{er} janvier 2009. Elle sera ouverte les lundis 22 et 29 décembre 2008 ainsi que les samedis 27 décembre 2008 et 3 janvier 2009 de 13h30 à 17h00.

Police locale

Suite à l'adhésion de notre Commune à la Police unique, la Police locale cessera définitivement ses activités le mardi 23 décembre à 17h00. Dès cette date, il faudra s'adresser directement à la Police cantonale au no de téléphone 117 en cas d'urgence et au poste de Boudry pour tous les autres cas, no de tél. 032 889 62 24.

Entretien des routes durant la période hivernale

A l'approche de l'hiver, nous vous rappelons que les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas. Il appartient donc aux usagers de la route d'adapter la conduite selon l'état de la chaussée et d'équiper leur véhicule selon les règles de sécurité. Les grands axes seront déneigés en priorité, les trottoirs ne seront dégagés que dans un deuxième temps et en fonction de la main d'œuvre disponible.

L'épandage de fondants chimiques sera également réduit et réservé aux situations de réelle nécessité selon les critères de la sécurité routière et dans le respect de l'environnement.

Les conductrices et les conducteurs sont appelés à être particulièrement prudents durant cette période hivernale.

Nouvelles zones 30 km/h

Dans le courant de janvier 2009, deux nouvelles zones 30 km/h seront introduites : la première à la rue des Polonais depuis le carrefour Pâles-Clavaz jusqu'au carrefour avec le chemin du Mont-de-Pitié et la deuxième à la rue de la Fabrique.

Nous prions donc les usagers de se conformer à la réglementation et à respecter les limitations de vitesse. Des contrôles sont très régulièrement effectués.

Chiens

Chaque propriétaire de chien est prié d'annoncer à l'Administration communale toute modification concernant son animal avant la fin de cette année (changement de propriétaire, décès etc.), afin que la facture pour l'année 2009 puisse être établie sur des informations à jour. Une attestation officielle est demandée pour les décès.

Commande de l'extrait du casier judiciaire

Dès aujourd'hui, la commande d'un extrait du casier judiciaire ne peut s'effectuer que des deux façons suivantes :

- commande et paiement de l'extrait du casier judiciaire en ligne : www.casier.admin.ch;
- commande et paiement de l'extrait du casier judiciaire auprès de l'un des 2000 offices postaux suisses reliés.

En cas de doute, il est possible de vérifier sur le site Internet de La Poste (www.poste.ch, Services / Recherche d'offices de poste / choisir office postal / Offres de services) quels sont les offices qui sont reliés au casier judiciaire suisse.

Information reçue par le Service de la Justice à Neuchâtel.